



COMMUNE DE LUZE CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-six, le lundi 12 janvier à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI et Sylvaine WARTELLE.

Étaient excusés :

Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT et Sandrine VUERLI.

Procurations

Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.
Sandrine VUERLI donne procuration à Sylvaine WARTELLE.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 08.

Désignation du secrétaire de séance : Éric STEIB.

Ordre du jour

1. Autorisation 25% investissement 2025 sur 2026 commune et assainissement
 2. Demande de subvention AED au Département et CCPH
 3. Subvention école pour la classe verte
 4. Les comptes de la commune
 5. Les travaux
 6. CCAS, monde associatif et vœux de la municipalité
 7. Immobilier et foncier dans la commune
 8. Divers
- Questions-réponses

1. Autorisation 25% investissement 2025 sur 2026 commune et assainissement

Les budgets seront votés en mars ou bien en avril. D'ici là, il est possible que nous ayons des factures à régler en investissement.

Comme la procédure nous l'autorise, il convient de délibérer afin de pouvoir disposer dès maintenant si besoin du quart des dépenses de l'investissement de l'année 2025.

Délibération

Le Maire soumet au vote l'ouverture du budget en investissement 2026 au ¼ des dépenses d'investissement de 2025 soit des montants disponibles de 133 391 euros pour le budget communal et de 57 475 euros pour le budget assainissement.

Vote : oui à l'unanimité

2. Demande de subvention AED au Département et CCPH

La commune réalise des travaux de réfection de voirie communale.

Elle bénéficie d'une subvention départementale de 8555 €.

La CCPH amende de 15 % l'aide du département .

Il faut délibérer pour solliciter l'aide de la communauté de communes.

Le montant des dépenses hors-taxe s'élève à 21387 €.

En recette, il y a l'aide départementale pour un montant de 855 €.

Il y aura un montant de 1 283,25 € correspondant à l'aide de la communauté de communes et 11 548,75 € pour la part communale soit un montant de recette de 21387 €.

Délibération

Le Maire propose de demander à la communauté de communes une participation de 1283,25 €.

Vote : oui à l'unanimité

3. Subvention école pour la classe verte

Pour mémoire, Madame Michelat, professeur des écoles à Luze est venue lors du dernier conseil municipal présenter une demande de soutien financier pour un voyage scolaire.

Il s'agit d'un projet de classe verte qui se déroulera les 29 et 30 juin 2026 au centre Woka PSL de Marnay. L'objectif sera de faire découvrir aux élèves des activités sportives de plein air tel que l'escalade, le tir à l'arc, l'accrobranche et le canoë, encadrés par des animateurs agréés.

Cela concerne 39 élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2.

Madame Keller est également concernée par ce projet.

Le coût du voyage s'élève à 4 345 € pour les frais d'hébergement et les activités ainsi que 1300 € supplémentaires pour le transport.

Ce montant représente avant subvention 145 € par élève.

Après un échange, le maire a proposé d'accorder une aide de 1300 € pour aider à financer le voyage des enfants de Luze.

Délibération

Le Maire soumet au vote

Vote : oui à l'unanimité

4. Les comptes de la commune

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état des comptes qui semblent définitifs pour l'année 2025.

Concernant le budget assainissement:

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31 145 € et les recettes de fonctionnement sont d'un montant de 45 850 € soit un résultat de fonctionnement positif de 14 705 €.

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement en 2025 et les recettes d'investissement qui correspondent en réalité à l'amortissement sont de 8 220 €. Le résultat d'investissement est donc positif de 8 280 €

Concernant maintenant le budget communal, il est à noter qu'il est légèrement différent de celui qui avait été présenté lors des vœux puisqu'il y a eu entre-temps essentiellement une subvention d'État nommée FPIC (1) qui est arrivée.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 334 495 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 365 315 €.

Cela représente un résultat positif de 30 820 € pour le fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 225 761 € contre des recettes d'investissement de 68 153 €.

Le compte de résultat est négatif de 157 607 €.

Ce résultat est essentiellement dû aux travaux d'enfouissement de la rue de la Grande Goutte et la pose des ralentisseurs.

Fabien Desgranges espère pouvoir faire valider les comptes lors du prochain conseil municipal. Il espère également une délibération sur les budgets prévisionnels de 2026.

Il faudra pour cela l'accord de la perception.

5. Les travaux

Pascal Monnier indique les travaux qui ont été réalisés dernièrement et ceux qui vont être réalisés prochainement.

- Rue de la grande goutte, la SPIE attend toujours le feu vert de chez Enedis pour pouvoir poursuivre.

- L'entreprise Hory a été sollicitée pour réaliser une évacuation rue du stade.

- Didier reprendra très probablement début février.

- Florian a repris le travail et il est présent chaque mardi durant 5h.

- Marco est toujours en maladie.

La semaine prochaine, la commune a validé la location d'une mini pelle pour effectuer des curages dans les fossés. Pascal et Florian seront chargés de conduire la mini pelle.

Concernant le logement communal, nous poursuivons la réalisation des devis.

Concernant le déneigement lors de cette période hivernale, certaines personnes ont réclamé du sel et se sont plaints du déneigement qui n'était pas toujours fait par l'entreprise.

Les personnes ont été contactées, des explications ont été données et la commune se chargera de mettre du sel à ces différents endroits.

Le SIED va passer dans les prochaines semaines pour réparer les lampadaires défectueux.

6. CCAS, monde associatif et vœux de la municipalité

Sylvaine Wartelle explique que le comité des fêtes n'a pas pu organiser la fête des sapins suite à une météo catastrophique.

Cette fête sera peut-être reprogrammée la semaine prochaine.

Concernant la cérémonie des vœux, les timings ont été bien respectés.

Cela n'a pas été trop long et cela est idéal pour pouvoir profiter de la galette.

L'Amicale organise une friture le dimanche 25 janvier. Les inscriptions sont en cours et il reste de la place.

7. Immobilier et foncier dans la commune

Concernant l'immobilier, une maison impasse de la Paile a été vendue et une maison rue Pierre Carmien a également été vendue.
Une maison rue des Trois terres est toujours en vente.

8. Divers

Un spectateur a demandé des informations concernant sa facture d'assainissement.

Le Maire clôt la séance à 22h15.

(1) FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales_